

**Dahir portant publication de la Convention dans
le domaine militaire et technique, faite à Rabat
le 3 rabii I 1437 (15 décembre 2015) entre le
gouvernement du Royaume du Maroc et le
gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite**

Dahir n° 1-16-165 du 19 regeb 1444 (10 février 2023) portant publication de la Convention dans le domaine militaire et technique, faite à Rabat le 3 rabii I 1437 (15 décembre 2015) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite¹

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Convention dans le domaine militaire et technique, faite à Rabat le 3 rabii I 1437 (15 décembre 2015) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite ;

Vu la loi n° 08-16 portant approbation de la Convention précitée, promulguée par le dahir n° 1-16-137 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;

Considérant les notifications réciproques de l'accomplissement des formalités nécessaires à la mise en vigueur de la Convention précitée,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT

Sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la Convention dans le domaine militaire et technique, faite à Rabat le 3 rabii I 1437 (15 décembre 2015) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite.

Fait à Rabat, le 19 regeb 1444 (10 février 2023).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

Voir dans ce numéro le texte de la Convention en langue arabe.

1- BULLETIN OFFICIEL N° 18 du 6-6-2023) page 312.